



PROCES VERBAL N° 5

Compte rendu du Comité Directeur du 16/05/2019

Présents :

Masse JP, Bressolles Andrée, Goizé Georges, Gonzalez Gérard, Melet Florence, Guichou Marc, May Alexa, Rollan Serge, Jeanjean Didier, Gonzalez Manu, Quatrevaux Albert, Miquel Raymond.

Absents excusés :

Vinzerich Marcel, Ferrigno Nicolas, Laffite Bernard, Leplay Gérald, Faure Jean, Banes Michel, Moreira Jean Bernard, Deleau Joël.

Ouverture de la séance : 18H30

Approbation du PV n°4 du comité directeur en date du 16/04/2019.

Signature de la convention entre le district de l'Ariège et le club de Mazères pour l'organisation des finales de la coupe de l'Ariège.

Démission d'un élu du comité directeur en date du 16/04/2019 (approbation du comité directeur présent).

Mise en place d'une alerte par mail à tous les clubs du département leur indiquant de solder leurs comptes auprès du service comptable avant le 2 juillet 2019.

Tout compte non soldé après cette date : blocage des licences et enregistrement des équipes jusqu'à régularisation de leur situation.

18/05/2019 : réunion de la commission des statuts de l'arbitrage à Castelmourou.

Pour information : 2 plaintes ont été déposées au nom du district de l'Ariège au commissariat central de Pamiers (propos et provocation vis-à-vis d'une commission départementale et falsification pour un diplôme d'état).

Couverture arbitres : beaucoup de rencontres de notre département n'ont pu être couvertes suite à de nombreuses rencontres de la ligue se jouant le dimanche, de ce fait nos arbitres ont été désignés sur des rencontres LFO.



Rencontre a eu lieu entre le district de l'Aude et l'Ariège le 16/05/2019 pour établir une convention pour la saison 2019/2020 et la mise en place d'un nouveau règlement championnat jeune de U13 à U19.

Pour information au début du mois de septembre aura lieu une assemblée générale extraordinaire pour valider le fonctionnement de nos championnats jeunes entre nos deux districts.

Une visio-conférence a eu lieu le mardi 21 mai 2019 sur les modalités du CNDS. Ont participé Mme Amélia Kostmann, Ms Béret et Guichou.

Opération clubs 2 étoiles : Plusieurs clubs ariégeois n'ont toujours pas fait cette démarche pour s'inscrire, ce qui est dommage et ne pourront pas bénéficier de sommes allouées qui peuvent aller de 500 € à 1300 €.

Les clubs évoluant en D1 n'ayant pas pour la prochaine saison le banc de touche délégué seront soumis à une amende par rencontre (annexe 5).

Au niveau de la LFO l'acompte des licences passe de 80 % à 60 %.

Le président Jean Pierre Masse demande à chaque président de commission d'établir un budget prévisionnel pour la saison 2019/2020 et de le remettre avant le 20/06/2019 auprès du trésorier général.

Fin de la réunion à 20H45.

Rédaction : F MELLET



GONZALEZ GERARD

Vice-Président Délégué/ Secrétaire Général DAF

Tel : 0648916199/0561601095

ggonzalez@ariegefoot.fff.fr

secretariat@ariegefoot.fff.fr

